

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°025

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FÉVRIER 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 20 février**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 février 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI

Monsieur Marc RUER

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Thérèse MBONDO

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sylvie DUCATTEAU

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Mise à disposition de locaux municipaux scolaires pour des réunions publiques préparatoires aux élections européennes du 26 mai 2019.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2144-3, permettant aux communes de mettre à disposition des locaux communaux aux partis politiques ;

Considérant que les prochaines élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019 ;

Considérant que pour favoriser le bon déroulement de cette campagne électorale et l'expression des partis politiques y concourant, il convient de définir les modalités financières et pratiques de mise à disposition des locaux municipaux.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la mise à disposition de locaux municipaux scolaires à des partis politiques pour des réunions publiques préparatoires aux élections européenne du 26 mai 2019, selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition est limitée aux locaux scolaires des écoles élémentaires (préaux, réfectoires principalement) ;
- Les locaux mis à disposition doivent disposer d'une dotation suffisante en tables et en chaises, ainsi que d'une sonorisation avec un micro ;
- La mise à disposition se fera sur présentation, par lettre simple émanant des partis politiques présentant une liste candidate au scrutin du 26 mai 2019, d'une demande adressée à Madame la Maire, une semaine avant la date prévue pour la réunion ;
- La mise à disposition sera accordée par la Maire en considération des nécessités de l'administration des propriétés communales, de la disponibilité des locaux et matériels, des besoins liés au fonctionnement des services, du maintien de l'ordre public et de la sécurité ;
- Mise à disposition des locaux consentie à titre gracieux, assortie du paiement par le pétitionnaire d'un forfait de 115 euros au titre des dépenses liées au paiement des agent.e.s mobilisé.e.s par la commune à l'occasion de la tenue des réunions (ouverture et fermeture des locaux, installation et transport/retrait du matériel).

Reçu en préfecture le : 25/02/19

Publié le : 25/02/19

Certifie exécutoire : 25/02/19

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

